

## *Le ministère des Affaires extérieures et la question de l'environnement*

LA Direction des relations scientifiques et des problèmes environnementaux a été établie en février 1970 en raison de l'importance croissante de la science, de la technologie et des problèmes de l'environnement dans la conduite des relations internationales. La création de ce service a permis au ministère de faire face à des responsabilités nouvelles et de regrouper des activités existantes en un seul centre. L'importance du travail de la Direction a été soulignée dans le document *Politique étrangère au service des Canadiens* qui place la « qualité de la vie » et la réalisation de « l'harmonie de l'environnement naturel » parmi les objectifs nationaux dont la recherche active doit se traduire dans la politique étrangère.

Les principales responsabilités de la nouvelle Direction sont: a) la conduite des relations avec l'extérieur dans le domaine scientifique, y compris la négociation d'accords; b) la liaison du ministère avec les autres ministères et organismes de l'État qui ont certaines fonctions de nature scientifique; c) les questions relatives aux aspects internationaux de l'environnement humain; d) la formulation d'avis et de conseils sur des questions scientifiques et techniques qui ont des incidences sur la politique étrangère; e) l'organisation de la représentation scientifique officielle du Canada à l'étranger. En assurant la liaison avec les autres ministères et organismes de l'État, la Direction s'est occupée principalement des points suivants: les problèmes d'environnement qui surgissent dans le cadre des activités des Nations Unies, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), du Comité sur les défis de la société moderne, organisme institué par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); les efforts exercés de concert avec les États-Unis pour éliminer la pollution dans les Grands lacs; la coopération en matière de recherche dans l'Arctique; les aspects internationaux des activités spatiales.

### **Lois dans le domaine écologique**

Les engagements pris par le Gouvernement canadien en matière de préservation et d'amélioration du milieu humain ont nécessairement entraîné, pour le ministère, diverses fonctions et responsabilités de caractère relativement nouveau. Cette activité élargie découle en partie de l'adoption de nouvelles lois importantes, comme la Loi sur les eaux du Canada et la Loi sur la prévention de la pollution dans les eaux arctiques, qui ont soulevé beaucoup d'intérêt et de discussion sur le plan international. La Direction a contribué à préciser les points de vue canadiens en réponse à ces manifestations d'intérêt.

La création du nouveau ministère de l'Environnement offrira une meilleure